

LE COMMERCE EXTERIEUR RWANDAIS EN 1967 - RAPPORT COMPLEMENTAIRE.

=====

Analyse des échanges commerciaux avec nos voisins.

Introduction.

En raison d'erreurs dans les déclarations pour l'exportation et dans les déclarations de mise en consommation, l'inexactitude relative des données concernant notre commerce extérieur avec les pays voisins avait été soulignée dans notre rapport annuel sur nos échanges commerciaux.

Ces erreurs sont le fait de commerçants ou d'industriels qui confondent le pays intermédiaire avec le pays importateur en ce qui concerne nos ventes et le pays de provenance et le pays d'origine en ce qui concerne nos achats.

Le bulletin de statistique "Annual Trade Report of Tanganyika, Uganda and Kenya" qui nous a été transmis par notre Ambassade de Kampala, a permis de comparer, d'analyser et de rectifier les données relatives aux trois pays précités.

En ce qui concerne le Congo et le Burundi seule une analyse personnelle et des recoupements divers ont permis d'un peu mieux cerner le problème.

Tant à l'importation qu'à l'exportation, les valeurs pour les trois pays de l'Est Africain sont exprimées rendues frontière de ces pays. Par rapport à nos propres statistiques nos achats sont donc sous-évalués tandis que nos ventes sont pratiquement comptabilisées à leur valeur réelle. Les valeurs relatives au Congo et au Burundi sont exprimées rendues poste frontière à l'importation et valeur de base + droits de sortie à l'exportation.

En 1967, nos exportations vers les pays voisins ont totalisé 60 millions de francs rwandais se répartissant ainsi:

Uganda: 4 millions
Kenya: 11 millions ✓
Tanzanie: néant
Burundi: 33 millions ✓
Congo: 12 millions.

Les achats réalisés chez nos voisins ont atteint 319 millions ventilés comme suit:

Uganda: 105,7 millions
Kenya: 110,6 millions
Tanzanie: 6,9 millions
Burundi: 77,6 millions ✓
Congo: 18,2 millions. ✓

I.0 Nos exportations vers l'Uganda se composent de 1,4 millions de peaux séchées et de 1,6 millions de thé.

Les peaux sont vendues et tannées à l'Old East African Trading Co. Ltd. de Kampala et à la Tombooth Ltd. de Kampala également.

Le thé ne fait que transiter par l'Uganda vers Mombasa. Il en est de même des minerais que nous avons recensés dans notre rapport principal (60 millions) qui n'ont même pas été enregistrés dans les statistiques ugandaises sous la rubrique "Réexportation".

Il en résulte que nos exportations vers l'Uganda, dans le sens couramment admis pour cette appellation, se limitent à 1,4 millions seulement.

I.I Nos exportations vers le Kenya ne comportent que du thé.

Ce thé est vendu à des sociétés commerciales kényanes

qui le négocient en vente publique à Mombasa. / réexportation!

I.2 Nos ventes au Burundi sont constituées de peaux séchées, 21 millions et de coton, 3,5 millions.

Les peaux sont achetées par la Société Rucep de Bujumbura qui se charge de leur conditionnement.

La Compagnie de la Ruzizi, propriétaire des usines d'égre-nage et de traitement des graines, achète le coton brut pour le compte de la Cogerco (Caisse Cotonnière Commune). Après l'usinage, la Covenco, ou bureau de vente, est chargé de l'écoulement de notre coton à Anvers (vente publique). Le solde de nos ventes, soit 8,5 millions, se divise en 3,6 millions de commerce frontalier de produits vivriers et en 4,9 millions d'objets de déménagement ou de réexportation.

I.3 Nos exportations vers le Congo sont principalement composées de fleurs de pyrèthre, 8 millions et d'orge, 3,2 millions.

Les fleurs de pyrèthre sont vendues à Goma où est installée une usine d'extraction de pyrèthrine.

X Quant à l'orge, elle était vendue à la Bralima de Bukavu où elle était transformée en malt. Vu les conditions incertaines de ce débouché, la culture de l'orge est actuellement remplacée par celle du blé qui sera consommé localement. X !

2.0 Nos principales importations en provenance de l'Uganda sont respectivement:

Le sucre, avec 23,5 millions soit 2.183 tonnes.

Ce produit est acheté à des sociétés commerciales de gros de Kampala bien que deux importantes unités de production soient installées dans ce pays, l'une la Uganda Sugar Factory Ltd. établie à Lugazi et la seconde la Madhvani Sugar Works Ltd. à Jinja.

Le ciment Portland, avec 15 millions soit 4.675 tonnes.

X Ce ciment bien qu'également vendu la plupart du temps par des sociétés commerciales provient de l'Uganda Cement Industry Ltd. établie à Tororo. Il est vendu entre 3.100 et 3.200 f. la tonne ex-usine.

Les produits semi-finis en fer et en acier représentent 14,9 millions soit 438 tonnes.

Les produits métalliques finis atteignent 27,1 millions soit 17.732 tonnes.

Ces deux groupes de produits sont généralement fabriqués et vendus par les établissements suivants:

- Steel Corporation of East Africa Ltd. Jinja.
- Campagna and Co. Steel Erectors Ltd. Kampala.
- Chillington Tool Company (E.A.) Ltd. Jinja.
- Construction Equipment Kampala.
- George Cohen (E.A.) Ltd. Kampala.
- Jinja Engineering Works Jinja.
- Uganda Steel Ltd. Tororo.
- Rambhai V. Bhagat Kampala.
- Uganda Metal Products and Enameling Co. Ltd. Kampala.

Il faut noter qu'en 1967, sur un total de 625.000 houes importées, 390.000 pièces soit 26,3 millions ont été achetées à la Chillington Tool Company. Cette source a été supprimée dans le courant de l'année 1968; toutes nos houes proviennent à présent de la maison mère en Grande-Bretagne.

Les chaussures en caoutchouc ou en plastique, avec 94.000 paires soit 4,6 millions.

Les deux fabricants et vendeurs sont la Uganda Bata Shoes Co. Ltd. et la Fit-Rite Manufacturers Ltd. toutes deux de Kampala avec une prépondérance très marquée de la Bata Shoes Co.

Les produits manufacturés en bois, en papier et en tissus représentent à eux trois 5,8 millions seulement.

Les meubles métalliques ou en bois totalisent 2,6 millions.

Les importations de sel de Katwe se sont montées à 909 tonnes soit 1,6 millions.

Les réexportations de l'Uganda s'élèvent à 122,1 millions. Elles se composent de produits manufacturés, 44,5 millions, de combustibles et d'huiles minérales, 19 millions et de produits chimiques, 17,8 millions. Le solde est constitué de produits très divers.

2.1 Les principales marchandises que nous importons du Kenya sont les suivantes:

Les produits pétroliers: 70,4 millions.

Le Kenya importe du pétrole brut qu'il raffine à Mombasa. Les produits commerciâbles provenant de sa dissociation (essence, gas-oil et kérosène principalement) sont achetés par le Rwanda et acheminés par camion citerne.

Le ciment Portland: 8,7 millions soit 6.885 tonnes. Ce ciment est produit et vendu par la cimenterie Bamburi Portland Cement Company à Mombasa.

Les produits laitiers: 4,3 millions.

Ces produits se composent surtout de lait en poudre (marque Safariland) et de beurre; depuis le second semestre de 1968, on enregistre des importations de plus en plus régulière de lait frais.

Ces articles sont fabriqués et commercialisés par la Kenya Co-operative Creameries Ltd. à Nairobi.

La viande: 2,8 millions.

La production et la vente sont l'oeuvre de la Kenya Meat Commission à Nairobi.

Le sucre, les produits manufacturés en fer ou en acier, les meubles, les matelas et les chaussures en cuir se partagent le reste du marché avec un total de 10,7 millions.

Les réexportations du Kenya atteignent 20,1 millions.

Elles se composent quasi exclusivement de machines et de matériel de transport, 16,2 millions et de produits manufacturés, 3,6 millions.

2.2 Les exportations de la Tanzanie vers notre pays se montent à 6,9 millions et ce pour deux produits presque exclusivement:

Le bois, avec 4,9 millions.

Ce bois provient de la Kagera Saw Mills Ltd. de Bukoba.

Le sel, avec 1,5 millions.

Ce sel est produit à Magadi sur le lac Tanganyika.

Les réexportations de la Tanzanie sont nulles.

- 2.3 La ventilation de nos achats au Burundi est moins bien connue. On peut estimer que nos importations directes se composent des produits suivants:

Ouvrages en ciment et similaires: 22,0 millions.

Le vendeur est la Société Eternit-Burundi établie à Bujumbura.

Les ouvrages en fer, fonte et acier: 19,0 millions.

Ces articles sont usinés et vendus par la Société Métalusa de Bujumbura. Il est probable que des réexportations sont incluses dans ces ventes.

Les boissons: 7,3 millions.

Elles consistent essentiellement en du Coca-Cola et du Fanta sortant des brasseries et Limonaderies du Burundi à Bujumbura.

Les réexportations du Burundi se composent d'automobiles et de camions, 7,5 millions, de chaussures, 4,1 millions et de produits pétroliers, 4,0 millions.

- 2.4 Nos achats au Congo sont constitués de:

Ciment Portland: 5,8 millions.

Ce ciment est produit et vendu par Cimental à Kalemie.

Des céréales et des huiles végétales: 3,3 millions.

La provenance de ces produits est inconnue.

Des réexportations d'automobiles et de camions atteignent 4,2 millions.

CONCLUSIONS.

L'examen approfondi de nos relations commerciales avec les pays voisins n'engendre que quelques remarques:

1. Ainsi que nous le savions déjà, nos exportations ne sont constituées que de matières premières minérales et agricoles.

Les possibilités d'exportation vers nos voisins sont de ce fait très limitées. Les quelques importations réelles (peaux brutes, fleurs de pyrèthre, coton et orge) qu'ils effectuent chez nous, ne constituent que des compléments à leur propre production. Le gain relatif à l'usinage et à l'exportation du produit fini ou semi-fini nous échappe ainsi à leur profit.

Si des motifs économiques peuvent néanmoins justifier le processus décrit ci-dessus, il est par contre moins normal, dans certains cas tout au moins, qu'ils bénéficient de la réexportation pure et simple de nos produits.

Le rapport de la Direction du Commerce Extérieur, "Plaidoyer pour le lancement de productions secondaires d'exportation" prouve ici toute sa valeur.

L'exécution de ce projet devient tout-à-fait impérative si nous voulons développer nos échanges avec la sous-région de l'Afrique de l'Est.

2. Nos importations en provenance des pays voisins sont moins importantes que ne nous le laissent supposer les statistiques douanières. Nos achats de produits finis et semi-finis y sont néanmoins encore très importants et notre balance commerciale avec nos voisins est largement déficitaire. La conclusion d'accords bilatéraux pour l'achat de certains produits, sel et ciment par exemple, pourrait nous être

très profitable. La réimportation de produits européens ou asiatiques n'a le plus souvent pas de raison d'être; elle devrait donc être découragée, les importations à la source étant moins onéreuses.

Jean-Claude DENIS
Conseiller chargé du Service
de Statistique et d'Etude des
Marchés.

Kigali, janvier 1969.

